

CONVOCATION

L'an deux mil treize et le 6 JUILLET, une convocation est adressée à tous les conseillers municipaux pour MARDI 9 juillet 2013 à 20h30, salle de la mairie.

Le Maire,

Séance du 9 juillet 2013

L'an deux mille treize, le neuf juillet à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de ST SILVAIN BELLEGARDE, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Mr Serge DUMONTANT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 11

Présents : M. Serge DUMONTANT, Melle Stéphanie PINGUET, Mme Evelyne GRAVEY, M. Alain BUJADOUX, M. Jacques GALLAND

Absents/Excusés: M. Roland GALLAND, M. Vincent LAVERGNE, M. Daniel PODETTI, M. Olivier BERTRAND, M. Jean-Bernard HERITEAU, M. Pascal REDON

Secrétaire de séance : Stéphanie PINGUET

Pour cette réunion, il n'y a pas de condition de quorum. En effet selon l'Article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

Approbation du compte rendu de la dernière réunion

Deux compte rendus sont à approuver : celui du 30 mai 2013 et celui du 05 juillet 2013 (réunion où le quorum n'a pas été atteint).

- 30 mai 2013

Pour	Contre	Abstention
4	0	1
		A.BUJADOUX

- 05 juillet 2013

Pour	Contre	Abstention
5	0	0

Objet : Demande d'avance remboursable

Le Maire rappelle que des travaux de voirie sont prévus sur la Voie Communale 112 qui relie le bourg à la Route Départementale 9 et sur la Voie Communale 1 dans l'entrée du bourg vers la place.

Pour financer ces travaux, il propose de demander une avance remboursable au département. Il rappelle que le Conseil Général peut aider les communes qui en font la demande. L'intervention prend la forme d'avances remboursables, sans intérêts, pour les travaux d'intérêt communal. Le montant de l'avance est plafonné à 8 000 € et elle est accordée pour tout investissement qui, après obtention de subventions, nécessite un autofinancement de la commune supérieur à 8 000 € sur le montant HT de l'opération.

Il propose le plan de financement suivant :

Travaux routiers	Dépenses		Recettes		
	Montant HT	Montant TTC	Désignation	Subvention	Emprunt
Aménagement de la voirie entrée du bourg	12 046,90 €	14 408,09 €	FDAEC 2013	3 278,00 €	
VC 112 (du cimetière à RD 9)	16 321,85 €	19 520,93 €			
Montant des travaux routiers	28 368,75 €	33 929,03 €	Avance remboursable CG		8 000,00 €
Total recettes				11 278,00 €	

Reste à la charge de la commune (HT) : 17 090.75 €

Il demande l'avis du Conseil Municipal.

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal décide de demander l'aide du Conseil Général selon le plan de financement présenté et autorise le maire à signer toutes pièces à intervenir concernant ce projet.

Pour	Contre	Abstention
5	0	0

Objet : Décision Modificative

Le Maire informe que suite à la réception, le 29 juin 2013, de l'échéancier de l'emprunt « Bâtiment », le compte 1641 doit être approvisionné en supplément (14 500 € avaient été budgétisés). Il propose de voter la décision modificative suivante :

- Compte 1641 (capital des emprunts) : + 100 €
- Compte 2188 opération 12 (matériel) : - 100 €

A l'unanimité des membres présents, le Conseil Municipal accepte cette décision modificative.

Questions diverses :

Commission communale de fleurissement :

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que, comme l'année passée, la commune s'est inscrite au concours départemental des maisons fleuries. Une commission doit être créée.

Stéphanie PINGUET souhaite participer aux travaux de cette commission.

Elections biens de section villages de Bagnard et Les Barris :

Compte tenu des congés annuels et des délais de procédure administratives, le vote est envisageable un samedi matin 2^{ème} quinzaine d'Octobre. Tous les conseillers présents sont d'accords pour tenir le bureau de vote.

Photos élus pour site Internet :

Le Maire demande aux élus, s'ils sont d'accords, d'envoyer une photo pour insertion dans le site Internet de la Commune.

Transport au centre aéré :

Le maire rappelle qu'un centre aéré est ouvert à chaque période de vacances à Mainsat. Cette année, beaucoup d'enfants sont inscrits sur le territoire de Bellegarde et le bus de l'association AGIR est trop petit. La

Commune d'Auzances met à disposition un bus communal. Les frais de carburant et les frais relatifs au conducteur sont pris en charge par la Communauté de Communes Auzances/Bellegarde.

Pour couvrir les frais de fonctionnement (usure des pneus, etc.) la commune d'Auzances demande 0.50 € du km parcouru, soit 1600 km parcourus X 0.50 = 800 €.

Une convention sera signée par commune concernée pour la prise en charge de ces 800 € au prorata du nombre de jours et d'enfants participants.

Il demande l'accord de principe au Conseil Municipal.

Chemin Chez Bardy :

Après paiement de la facture du 4 juillet 2013 de l'entreprise Simonet, il restera dans l'enveloppe budgétaire initiale (base de la subvention exceptionnelle) 6 898.77 €. Les travaux complémentaires côté 3 ponts, estimés à 8 282 € HT, seront adaptés pour correspondre à ce montant (réduction en conséquence de l'empierrement).

Séance levée à 22 heures

Le secrétaire,

Le Maire,

Serge DUMONTANT